

Avant-propos

Violence, contrôle de la violence et démocratie

Un regard rapide porté sur l'histoire des espaces lusophones peut d'abord donner à penser que ses sociétés sont traversées depuis longtemps par des violences multiples, depuis la traite, l'esclavage et les guerres d'indépendance, jusqu'aux coups d'États récurrents, aux révolutions, guérillas et guerres civiles, en passant par l'insécurité dans les grandes villes ou les assassinats liés au crime organisé. Mais une telle impression s'accompagne aussi du sentiment qu'il existe aujourd'hui un contraste net entre des espaces européen et brésilien re-démocratisés et pacifiés depuis bientôt une trentaine d'années, et des espaces africains secoués par des guerres longues et meurtrières. Quoi qu'il en soit, si le continent latino-américain n'est pas épargné par les violences, de leur côté, les sociétés africaines n'ont pas attendu le départ du colonisateur pour en souffrir... Aujourd'hui, même dans les systèmes politiques récemment démocratisés, ou qui ont tenu depuis une quinzaine d'années des élections concurrentielles, la question de la sécurité continue à mettre à mal l'État de droit, les libertés publiques, et la nature démocratique des régimes, alors que se multiplient les espaces tant géographiques que sociaux que les États ne contrôlent plus¹.

Ces constats soulèvent de multiples questions, que *Lusotopie* discute ici. Ce dossier aborde le thème des violences, en s'interrogeant, d'une part, sur les modalités des violences sociales et politiques, à travers des travaux qui évoquent les enjeux des violences, leurs criminalisations ou leur omniprésence en politique, tant dans les pratiques que dans les débats ou les discours, mais qui se penchent aussi sur les transformations sociales provoquées par la dissémination des violences, qu'il s'agisse de la conception des droits ou bien de la définition des identités et de la référence à la tradition. D'autre part, ce dossier propose un aperçu sur certains modes de contrôle démocratiques de la violence, par exemple à travers la redéfinition

1. Pour une définition de la violence, voir notamment Ph. BRAUD, « La violence politique : repères et problèmes », in Ph. BRAUD (ed.), *La violence politique dans les démocraties européennes occidentales*, Paris, L'Harmattan, 1993 : 13-42.

des politiques publiques de sécurité et la mise en place de mécanismes de médiation, mais il souligne aussi leurs impasses. En filigrane, une interrogation sur les trajectoires du politique : les violences constituent-elle une dimension historique d'un modèle politique et social qui serait spécifique aux espaces lusophones, où les systèmes politiques se seraient construits sur le fond d'interactions violentes entre des acteurs en conflit, et où le champ du pouvoir se serait structuré autour de la discrimination ami-ennemi comme critère du politique ? Si la dissémination de la violence au sein des sociétés mais aussi des systèmes politiques ne constitue en aucune façon une spécificité des espaces lusophones², il reste légitime de s'interroger sur l'existence d'un ou plusieurs éléments d'explication communs à leurs sociétés, et qui seraient propres à des cultures partagées ou à des constructions sociales issues d'un passé colonial commun, plus ou moins lointain.

Nouveaux répertoires de violences

Au cours des deux dernières décennies, les manifestations de violence sont passées par des changements importants³. Par exemple, les références aux idéologies ont perdu leur force car, en se transformant, les violences se dépolitisent. Ainsi la pacification relative et encore très peu stabilisée des guerres civiles au Mozambique et plus récemment en Angola, la tenue d'élections et la mise en place de gouvernements civils demande-t-elle à être mise en parallèle avec l'accroissement des violences de nature délinquante et criminelle, liées tant à la corruption des gouvernements et autres agents des d'États qu'à l'intensification des trafics de drogues, d'armes ou de pierres précieuses... Les d'États peinent à (re)construire le monopole de la violence physique légitime face au développement de la criminalité à grande échelle et à la dissémination de pratiques violentes dans les sociétés, au cours de l'histoire récente. Devenues entrepreneurs criminels, les organisations de lutte armée camouflent de moins en moins les luttes de factions et la corruption derrière le conflit idéologique⁴.

Malgré les pacifications ou les démocratisations des systèmes politiques, d'ailleurs incertaines, inégales et partout limitées, l'Afrique et le Brésil contemporains continuent à être traversés par des pratiques violentes qui relèvent de l'autoritarisme, tant politique que social : les assassinats politiques, par exemple celui de Carlos Cardoso au Mozambique dont Jordane

-
2. D. BIGO commente les différents discours qui cherchent à rendre compte du sentiment selon lequel les conflits se sont multipliés après la guerre-froide, dans « Nouveaux regards sur les conflits ? », in M.-Cl. SMOUTS (ed.), *Les nouvelles relations internationales, pratiques et théories*, Paris, Presses de Sciences Po, 1998 : 309-354. Nous avons traité de la violence en Amérique latine, et précisé quels types d'interrogations nous semblaient adéquats pour aborder cette question dans C. GOIRAND, « Violence et démocratie en Amérique latine », *Amérique latine 2002*, Rapport annuel de l'Observatoire des changements en Amérique latine, Paris, Institut des hautes études de l'Amérique latine-La documentation française, 2002 : 13-37.
 3. Sur la nécessité de repenser la violence, voir le numéro de *Cultures et conflits* (Paris), coordonné par M. WIEVIORKA, « Un nouveau paradigme de la violence ? », printemps 1999. Voir aussi, du même auteur, *Violences en France*, Paris, Seuil, 1999, 344 p. Nous utilisons ici le terme de « répertoire » de la violence au sens où le fait cet auteur, qui tire lui-même la notion de « répertoire » de Ch. TILLY, *La France contestée de 1600 à nos jours*, Paris, Fayard, 1986, 622 p.
 4. À titre de comparaison, citons l'analyse de D. PÉCAUT, « Entre pramagisme et violence. Les stratégies des "mafias" colombiennes de la drogue », *Politix*, XIII (49), 2000 : 77-96.
-

Bertrand présente les enjeux à partir de l'analyse du procès de ces auteurs ; la multiplication des milices et des groupes paramilitaires après les guerres d'indépendance en Afrique, évoquée par João Paulo Borges Coelho ; la tentative de coup d'État menée en juillet 2003 par des soldats en mal de reconnaissance à São Tomé e Príncipe, telle que la relate Gerhard Seibert ; l'exploitation économique reposant sur une oppression sociale violente dans le cas de la colonisation de l'Amazonie depuis les années 1970, étudié par Regina Beatriz Guimarães Neto ; les exactions des groupes d'extermination dans le Nordeste du Brésil, que dévoile Ana Tereza Lemos-Nelson... L'ensemble de ces violences s'oppose bien évidemment au respect des libertés fondamentales, et en particulier de la liberté d'expression : « il n'est pas possible de penser une démocratie effective dans le contexte de silence et de peur qui corrompent la transparence de l'espace public », estime Fernando Salla dans ce dossier, à propos des défaillances du système pénitentiaire brésilien. Mais surtout, ces pratiques violentes, dont une bonne partie émane des agents de l'État ou d'acteurs privés « complices », hypothèquent toute perspective de consolidation démocratique⁵, d'une part, parce qu'elles manifestent une double érosion du monopole ainsi que de la légitimité de l'usage de la violence par les États, d'autre part, parce que cette dissémination des violences repose, dans différentes sociétés, sur un processus de privatisation.

Par ailleurs, les espaces urbains constituent le théâtre privilégié des mutations récentes de la violence et des conflits, puisque la criminalité s'est accrue dans les grandes métropoles comme São Paulo, Luanda ou Maputo, avec des conséquences certaines en termes de sociabilité. En effet, les violences tant délinquantes que policières contribuent à fragiliser le lien social, à amenuiser les espaces publics et à diffuser, au sein des sociétés, des attitudes et des valeurs autoritaires fort étrangères aux démocraties que l'on prétend construire. Dans ce dossier, Nancy Cardia analyse les effets, en termes de valeurs et de sociabilité, de l'exposition à la violence. Étudiant le cas de São Paulo, mais remarquant que des processus comparables sont à l'œuvre dans d'autres grandes métropoles touchées par une criminalité similaire, elle montre comment l'exposition à la violence se traduit par la limitation de la fréquentation de l'espace public car, pour y échapper et se protéger d'autrui, les individus ont tendance à ériger des barrières physiques dans les villes⁶. Dans un cercle vicieux, l'exposition à la violence « pousse les gens à chercher des moyens individuels de protection et à se retirer de l'espace public », à s'isoler, mais aussi à augmenter encore leur vulnérabilité, montre Nancy Cardia.

La peur et la méfiance aboutissent ainsi, avec la disparition progressive des opportunités de contacts entre voisins, des échanges d'informations et des possibilités d'action collective, à une diminution du capital social⁷. De ce point de vue, l'augmentation de la criminalité urbaine revêt des conséquences assez similaires à celles des situations de guerre qui coupent les échanges, comme dans le cas des villes et des campagnes du sud-est de

5. Voir J. LINZ & A. STEPAN, *Problems of Democratic Transition and Consolidation*, Baltimore, The Johns Hopkins University Press, 1996, 479 p.

6. À ce propos, voir T. Pires do Rio CALDEIRA, *Cidade de muros : crime, segregação e cidadania em São Paulo*, EDUSP-Editora 34, São Paulo, 2000, 397 p.

7. Avant d'être repris par des institutions internationales comme la Banque mondiale, ce terme a d'abord été proposé par R. PUTMAN, *Making Democracy Work. Civic Traditions in Modern Italy*, Princeton (NJ), Princeton University Press, 1993, 258 p.

l'Angola, décrits par Inge Brinkman dans ce dossier. En général, les violences sous toutes leurs formes s'accompagnent de changements plus ou moins radicaux de la sociabilité et provoquent une redéfinition des groupes et des catégories sociales, voire une reformulation des identités. De telles transformations sont à l'œuvre dans le processus de criminalisation des classes populaires dans les représentations sociales des élites brésiliennes, et en particulier dans le discours public sur la jeunesse et la violence à Rio de Janeiro, tel que le présente ici João Trajano Sento-Sé. Inge Brinkman et Bjørn Bertelsen en donnent aussi d'autres illustrations, l'une par la description de la reformulation des identités des réfugiés angolais au sud-Zaire au cours des déplacements imposés par les guerres, l'autre en montrant comment la mémoire des violences du passé récent structure les pratiques d'aujourd'hui, notamment au moment des campagnes électorales.

La sécurité publique dans l'impasse

Comment lutter contre ces violences ? Cette question renvoie aux modalités du contrôle de la violence comme un des impératifs de la construction des systèmes démocratiques. En effet, la dissémination sociale des violences et l'absence de contrôle de l'usage de la force par les gouvernements élus représentent des limites évidentes, non seulement à la démocratisation et à la construction d'États de droit, mais aussi à l'imprégnation démocratique des sociétés. Prendre en charge les peurs, atténuer les affrontements et proposer une médiation des conflits ; autant d'objectifs nécessaires à l'élaboration de politiques de sécurité démocratiques ; autant d'objectifs dans l'impasse en Afrique et au Brésil.

Est-il possible de dégager, pour l'analyse, l'existence de facteurs politiques favorables à une pacification des rapports sociaux et politiques ? Dans la mesure où la démocratie repose sur la résolution pacifique des conflits et de la compétition pour l'accès au pouvoir, ainsi que sur la forclusion de la violence⁸, on peut proposer l'hypothèse selon laquelle son institutionnalisation constitue un facteur de raréfaction du recours à la violence au sein des sociétés en question. Ainsi, concernant l'absence de violence politique de masse à Goa, Aureliano Fernandes définit, dans ce dossier, une série de facteurs explicatifs : bonnes performances économiques, stabilité gouvernementale et tenue régulière d'élections, intégration progressive des couches sociales les plus défavorisées au fonctionnement du système politique... L'ensemble de ces facteurs indique que la stabilisation des régimes démocratiques ainsi que la pacification des mœurs politiques prennent du temps car elles reposent sur un double changement, des institutions dans un premier temps, mais aussi, et à plus long terme, des normes de comportement acceptées dans l'arène politique. Aureliano Fernandes montre que non seulement les institutions représentatives bénéficient, à Goa, d'un contexte économique favorable, mais aussi que l'ensemble des acteurs de la politique goanaise, y compris ceux qui en étaient exclus au moment de l'indépendance, se sont approprié

8. Voir Y. DELOYE & O. IHL, « La civilité électorale : vote et forclusion de la violence en France », in Ph. BRAUD (ed.), *La violence politique...*, op.cit. : 75-96. Ces auteurs montrent comment la pratique électorale a pu induire un processus de forclusion de la violence politique dans la France du début du XX^e siècle.

la démocratie en apprenant à trouver, au sein même de ses institutions, des moyens de faire valoir leurs intérêts. Si l'on admet la démonstration de Guy Hermet, selon laquelle « les variables lourdes de nature culturelle ou économique n'exercent qu'une influence contingente sur les agencements politiques » et notamment sur la construction démocratique, on reconnaîtra aussi que la pacification des mœurs politiques ne repose pas non plus sur des pré-conditions précises. Les facteurs évoqués ci-dessus indiquent que « le volontarisme et le talent des responsables » politiques⁹ orientent aussi ce processus, en particulier pour la mise en place de politiques de contrôle de la violence.

Quelles sont les caractéristiques d'une politique de sécurité démocratique et à quels impératifs est-elle soumise ? Au cours des années 1990, avec l'approfondissement de sa démocratisation, le Brésil a connu un changement de référentiel des politiques publiques dans ce domaine, quand l'impératif de maintien de l'ordre a laissé la place à la notion de sécurité publique ainsi qu'à un discours sur la nécessité d'un meilleur respect des droits de l'Homme. L'introduction de la notion de « défense sociale » a alors suggéré la nécessité d'une participation sociale plus décisive, comme l'indique Jean-François Deluchey à partir de l'exemple de l'État brésilien du Pará. En parallèle, la réforme des institutions policières poursuit des objectifs aussi différents que le rapprochement entre polices et populations par la mise en place de polices de proximité dites « communautaires » ou la lutte contre la corruption des agents et l'arbitraire de leurs pratiques.

Pourtant, les obstacles à surmonter ne sont pas négligeables. D'abord, c'est la gravité elle-même des violences criminelles qui met en danger l'application des projets de réforme démocratique dans le domaine de la sécurité publique. C'est bien ce que suggèrent les difficultés rencontrées depuis 2003 par le gouvernement brésilien de Lula pour mener de front à la fois les réformes du système de sécurité publique et pour faire face au défi que posent les organisations criminelles à l'État, et en particulier celles que dirigent des trafiquants de drogue tel Fernandinho Beira Mar, comme l'évoque ici Fernando Salla. Ensuite, on peut s'interroger sur le mot d'ordre démocratique dans la définition des politiques de sécurité et de lutte contre la criminalité : d'une part, pour une partie des dirigeants politiques, ce changement de référentiel relève davantage d'une stratégie d'image que d'une réelle volonté de réforme en profondeur, d'autre part, de nombreux éléments viennent relativiser sa portée, telle la militarisation croissante de la police brésilienne pendant les années 1990, que met en valeur Jorge Zaverucha dans ce dossier, ou bien les liens étroits qui rapprochent les groupes d'extermination des forces de l'ordre, comme l'indique Ana Tereza Lemos-Nelson.

À côté de la redéfinition des politiques publiques de sécurité, le débat porte aujourd'hui, au Brésil, sur la mise en place de mécanismes de prévention de la violence. Plusieurs types de solutions sont envisagées et analysées dans ce dossier : concernant le Brésil, Jean-François Deluchey évoque la réforme institutionnelle, engagée au niveau fédéral par le gouvernement Lula depuis sa prise de fonction en janvier 2003, et en particulier le projet de fusion des corps des polices civile et militaire. Dans ce même pays, au niveau municipal, des mécanismes de débat et de concertation

9. G. HERMET, *Sociologie de la construction démocratique*, Paris, Economica, 1986 : 161.

commencent à se mettre en place, comme le Forum métropolitain de sécurité publique qui réunit plusieurs municipalités de l'État de São Paulo. Dans leur article, Carolina Ricardo et Paulo Mesquita soulignent le rôle joué par ce forum dans le débat sur la police de proximité. Enfin, au niveau des États fédérés brésiliens, les autorités publiques tentent de mettre en place des mécanismes de médiation des conflits, par la création de divers conseils où se réunissent des organisations non-gouvernementales, des représentants des forces de l'ordre et d'autres ministères : Rubem Pinto Lyra estime ici que les conseils des droits de l'Homme, les auditoires de police, ou les conseils dits « de défense sociale » remplissent un rôle de formation et de médiation essentiel, alors que Ana Tereza Lemos-Nelson se montre beaucoup plus réservée sur cette question. L'ensemble de ces expériences repose sur l'idée d'une responsabilité partagée des citoyens vis-à-vis de la sécurité publique, qu'il n'est plus question d'abandonner à une police autoritaire, dont on cherche à réformer les valeurs et les pratiques par la formation aux droits de l'Homme ou par le rapprochement avec les populations. Les résistances restent pourtant grandes.

Violences et réformes des États

En effet, le changement de référentiel des politiques publiques, et l'adoption de nouveaux discours par les dirigeants politiques, ne prennent pas facilement effet dans les pratiques des polices, qui restent autoritaires et violentes en grande majorité. La démocratisation des politiques de sécurité suppose des réformes en profondeur des institutions policières et de leur rapport au système judiciaire et aux systèmes politiques locaux. Ana Tereza Lemos-Nelson insiste sur l'absence de contrôle externe des polices, pourtant responsables d'une proportion importante d'homicides, par exemple dans l'État brésilien du Pernambouc. Dépendant directement des gouverneurs, la police militaire a aussi tendance à y constituer des fiefs locaux, par la force et l'intimidation. Dans les situations de ce type, la diminution des pratiques violentes au sein des forces de l'ordre semble devoir reposer sur au moins deux conditions : d'une part, la mise en place d'un contrôle démocratique de l'institution, imposé de l'extérieur et de façon indépendante, par un ensemble d'organes tels que la justice civile ou les conseils participatifs ; d'autre part, la dépolitisation des polices, c'est-à-dire, selon les contextes, soit la substitution d'une politique de sécurité publique citoyenne à l'ancienne lutte contre la subversion, soit l'acquisition d'une neutralité politique afin que les polices ne soient pas partie prenante des conflits, qu'il s'agisse de luttes de factions, de guerres civiles, ou de conflits communautaires. Remplir ces conditions pose trois types de problèmes, de formation, de recrutement et de définition des missions des forces de sécurité.

Références aux principes démocratiques, réformes et dépolitisation des forces de sécurité, respect des droits de l'Homme... La poursuite de l'impératif de pacification impose de porter le regard sur les représentations sociales de l'ordre, de la sécurité et du droit, mais aussi de la délinquance et de la criminalité. En effet, la définition de l'adversaire et du danger, mais aussi la reconstruction concomitante des identités et des légitimités, participent à des processus de naturalisation des conflits et de leurs acteurs, dont il est ensuite difficile de sortir. Inge Brinkman montre ainsi comment,

dans le sud de l'Angola, l'attribution d'appartenances au *bush* ou à la ville, qui reposent sur des représentations stéréotypées des groupes sociaux, ont été naturalisées et ont limité la mobilité des populations tout en figeant le conflit dans la durée. Dans un autre contexte, la criminalité au Brésil suscite des représentations qui opposent des catégories de populations bien précises : d'un côté, les populations défavorisées sont criminalisées¹⁰, d'un autre côté, comme le montre ici Nancy Cardia, les populations les plus touchées par la violence ont une très mauvaise image de la police, et, enfin, la défense des droits est assimilée par beaucoup à un laxisme vis-à-vis des auteurs de violences. En effet, les discours sur les violences reviennent sans cesse sur l'impunité des criminels : l'aggravation des premières associée à l'impunité des seconds a pour conséquence de radicaliser l'opinion publique qui a tendance à s'exprimer en faveur de lois plus répressives et à rejeter les droits de l'Homme. Cet ensemble de représentations hétérogènes se rejoint pour délégitimer l'État et creuser un fossé entre groupes sociaux, avec pour conséquence ultime de rendre problématique voire impossible une gestion démocratique de la sécurité.

Dans ce contexte difficile, le contrôle de la violence repose pour partie sur le renouvellement des principes fondateurs des systèmes judiciaire et pénitentiaire ainsi que sur l'efficacité de leur fonctionnement. Ce dossier en propose deux illustrations. Fernando Salla, à partir d'un bilan des politiques publiques des prisons au Brésil depuis 1992, montre en quoi la perméabilité du système pénitentiaire brésilien au crime organisé et l'insuffisance des politiques menées dans ce domaine contribuent à limiter la démocratisation du pays et à conforter l'impunité. Proposant une chronique du procès des hommes accusés de l'assassinat du journaliste mozambicain Carlos Cardoso, Jordane Bertrand souligne comment la mise à jour de liens entre l'élite politique et des réseaux mafieux a donné un impact moral et pédagogique au procès, même s'il n'a pas mis fin à l'impunité. Dans tous les cas, la meilleure efficacité du système judiciaire constitue donc le premier pas vers une politique publique de sécurité qui chercherait réellement à réduire les violences tant politiques que criminelles, tout en respectant les impératifs démocratiques en termes de droit.

De ce point de vue, le retrait des forces armées et de police de la sphère politique revêt bien sûr un caractère essentiel. Pourtant, elles continuent à intervenir en politique dans une bonne partie des espaces lusophones, en Afrique comme au Brésil. Dans ce pays, comme l'indique Jorge Zaverucha, les militaires ont élargi l'espace institutionnel qu'ils occupaient dans le domaine de la sécurité publique au cours des années 1990. La mise en place d'un système électoral concurrentiel depuis la fin des années 1980 n'a pas représenté de menaces pour les intérêts de la corporation militaire, bien au contraire puisque, en réalité et malgré les changements en termes de discours, ses prérogatives n'ont cessé de s'étendre dans le domaine du maintien de l'ordre et qu'elle continue à peser sur la décision politique. Jorge Zaverucha estime que la stabilité du régime représentatif ne permet pas de conclure à la démocratisation en profondeur des processus politiques au Brésil. Dans le contexte africain, João Paulo Borges Coelho considère que les longues guerres coloniales d'Angola, du Mozambique et de Guinée ont

10. C'est ce que nous avons souligné concernant les habitants des *favelas* de Rio de Janeiro dans *La politique des favelas*, Paris, Karthala, 2000 : 215-245.

participé à la construction d'un potentiel de violence, c'est-à-dire à l'accumulation de tensions au sein des sociétés. Leur militarisation extrême, lourd héritage de cette période, s'est traduite par la banalisation de la violence, la diffusion des armes, et l'omniprésence des soldats, mais surtout a alimenté de façon décisive les conflits post-coloniaux. À São Tomé e Príncipe, comme l'indique la chronique du coup d'État de juillet 2003 établie par Gerhard Seibert, la stabilisation du système représentatif n'interviendra qu'à condition que l'armée n'intervienne plus en politique.

Plus largement, le désarmement des sociétés, rendu problématique par l'aggravation des trafics d'armes, constitue une pré-condition de la démocratisation des systèmes politiques. Dans tous les cas, la reconversion des hommes en armes constitue un premier pas nécessaire, qu'il s'agisse de combattants – qui peuvent trouver dans l'extorsion une voie de subsistance ou de petits trafiquants en tous genres – qui cherchent dans l'illégalité les opportunités économiques ou de pouvoir qui leurs sont inaccessibles ailleurs¹¹. Cet impératif indique que la pacification des sociétés passe non seulement par la dépolitisation des forces de l'ordre, les contrôles internationaux et la répression de la corruption des agents des États, mais aussi par la recherche de solutions sociales, autant pour la lutte contre la criminalité que pour la reconversion des combattants démobilisés.

Trajectoires de violence

Au-delà de leurs différences évidentes, les sociétés lusophones contemporaines d'Afrique et du Brésil souffrent donc ensemble de violences sociales et politiques graves. Existe-t-il des explications communes, qui rendent compte de l'aggravation du phénomène ? Dans la mesure où la violence ne constitue un effet mécanique ni de la modernité, ni des crises des États ou des sociétés, dans la mesure où elle ne représente pas non plus une régression vers la « barbarie », porter le regard sur l'histoire et la longue durée permet de rendre compte de trajectoires, d'évaluer les héritages, et donc d'expliquer certains changements¹². Loin de surgir *ex-nihilo* de la « modernisation » ou de « crises », les violences ne répondent pas de façon automatique au changement, mais nous donnent plutôt des indications sur les caractéristiques de nouvelles normes de régulation sociale qui pourraient bien se mettre en place. On peut estimer, en effet, que le changement n'est pas forcément porteur en lui-même de violences, mais que ce sont certaines des normes sociales en construction aujourd'hui qui reposent sur la diffusion et la légitimation de pratiques violentes. L'ensemble des articles réunis ici indique bien que c'est par l'histoire politique et par celle des rapports sociaux que l'on peut comprendre comment, aujourd'hui, des

11. Voir, par exemple, A. ZALUAR & M. ALVITO (eds), *Um século de favelas*, Rio de Janeiro, Fundação Getúlio Vargas, 1998, 370 p.

12. C'est ce que peut prêter à penser la vulgarisation de la pensée de N. ELIAS (*La civilisation des mœurs*, Paris, Calmann-Lévy, 1973, 342 p., 1^{ère} édition : 1939). Selon lui le processus de civilisation prohibe et réprime la violence, qui devient à la fois auto-contrainte et monopole des États absolutistes. Arlette Farge remarque que « le fort système de causalité (et peut-être de linéarité ?) qui sous-tend ce modèle de Norbert Elias rend mal compte des discontinuités et des ruptures ; inconsciemment, il semble obliger ceux qui le suivent à penser dès lors les grands avatars de la violence non maîtrisée en phénomènes non expliqués de retours d'archaïsmes, ce qui, finalement, ne rend compte de rien ». A. FARGE, *Des lieux pour l'histoire*, Paris, Seuil, 1997 : 33.

systèmes politiques représentatifs associent les pratiques électorales et la reconnaissance constitutionnelle de l'État de droit, à la dissémination de pratiques violentes tant au sein des institutions de ces d'États elles-mêmes qu'au sein des sociétés. Poser l'historicité de la violence, sans déterminisme, signifie que l'on peut dégager des trajectoires de construction de ces violences. Les systèmes politiques actuels gèrent des héritages violents, qui ne se défont pas du jour au lendemain, qu'ils entretiennent ou qu'ils cherchent à surmonter. Pour rendre compte des violences, la notion de « potentiel de violence » que propose João Paulo Borges Coelho est complétée, dans ce dossier, par les regards portés par Ana Tereza Lemos-Nelson sur le rôle de la structure sociale et des clans familiaux, par Jorge Zaverucha sur la continuité du pouvoir autoritaire de l'armée brésilienne, par Gerhard Seibert sur le parcours de soldats entre manque de reconnaissance et d'intégration sociales et volonté de participer aux bénéfices juteux escomptés de l'exploitation du pétrole, ou par Bjørn Bertelsen sur la façon dont le passé violent imprègne le présent et donne leur forme aux pratiques politiques et aux cosmologies dans le Mozambique d'aujourd'hui.

Ces auteurs nous indiquent plusieurs pistes pour penser les trajectoires de violence en Afrique et au Brésil, en s'interrogeant d'abord sur le passé portugais, comme élément d'explication commun. Ana Tereza Lemos-Nelson rencontre ainsi une « structure de violence patrimoniale typique des pays ibériques » dans la façon dont les clans familiaux contrôlent l'extorsion et les assassinats dans l'intérieur de l'État du Pernambouc, au Brésil. La répartition sociale de la violence y repose sur une structure de pouvoir traditionnelle héritée du caudillisme et qui constitue le fondement sur lequel se forment les groupes qui perpètrent des violences de nature diverse : racket, trafics, milices, tueurs à gages... Un pouvoir de type patrimonial¹³ sous-tend la constitution de ces groupes car les élites locales traditionnelles utilisent leur propre capital économique et leur position au sein de l'État pour accéder à des positions politiques et accumuler du pouvoir personnel. Dans une telle structure de pouvoir, même si la violence est perpétrée ou organisée par des agents de l'État comme des représentants de la police, de l'armée, ou des systèmes judiciaire ou pénitentiaire, elle répond aux intérêts personnels d'un « chef ». C'est le cas du député de l'Acre, Hildebrando Pascoal, que présente Ana Tereza Lemos-Nelson, pour conclure à « l'importance des structures patrimoniales pour la reproduction du crime organisé international »¹⁴. Dans un même ordre d'idées, les guerres civiles en Afrique ont opposé des groupes formés en fonction de rivalités de pouvoir héritées pour partie de périodes antérieures, les oppositions entre groupes constitués au cours de l'époque coloniale se retrouvant après les guerres de décolonisation¹⁵. C'est bien ce qu'indique João Paulo Borges Coelho quand il montre que l'africanisation des troupes par les autorités portugaises à partir des années 1960 a construit un immense potentiel de violence qui continue à alimenter les conflits post-coloniaux.

13. Pour une définition du patrimonialisme et une réflexion sur l'application du terme aux sociétés africaines contemporaines, voir J.-F. MÉDARD, « L'État néo-patrimonial en Afrique noire », in J.-F. MÉDARD (ed.), *États d'Afrique noire*, Paris, Karthala, 1991 : 323-353

14. À propos de l'État du Rondônia, C. GEFFRAY a adopté le même type d'approche dans « Cocaïne, richesses volées et marché légal », *Autrepart*, 8, 1998 : 159-174.

15. À ce sujet, voir par exemple C. COULON, « Les dynamiques de l'éthnicité en Afrique noire », in P. BIRNBAUM (ed.), *Sociologie des nationalismes*, Paris, PUF, 1997 : 37-53.

Porter le regard sur l'histoire de la guerre froide permet d'apporter d'autres éléments d'explication sur les trajectoires de violence. Les guerres qui ont suivi la décolonisation de l'Afrique portugaise ont bien sûr été traversées par l'antagonisme est-ouest. En Angola, l'opposition entre le MPLA allié à Cuba et l'Unita soutenue par les États-Unis a longtemps été présentée comme correspondant aux oppositions idéologiques de la guerre froide, alors qu'elle recouvrait dans le même temps d'autres oppositions présentes dans la société, sans doute plus prégnantes mais pas forcément plus stables. Inge Brinkman souligne dans ce dossier que l'ensemble de ces oppositions, avec les identités qui s'y sont greffées, est aujourd'hui imbriqué dans les violences qui traversent la société angolaise. Au Brésil, les groupes d'élite préparés par les gouvernements à lutter – par tous les moyens y compris illégaux – contre la subversion communiste ou contre « la réaction » continuent à agir dans l'ombre, mais avec de nouveaux objectifs et en particulier celui de la recherche du profit, en concurrence entre eux, comme l'explique Ana Tereza Lemos-Nelson.

Les spécificités d'un passé colonial portugais commun ne permettent donc pas de rendre compte des violences au Brésil et en Afrique, mais tracent plutôt des trajectoires historiques qui se rencontrent en certains points, par exemple dans le legs d'une structure de pouvoir patrimoniale ou dans la façon dont la guerre froide a pu se greffer sur certains conflits locaux de pouvoir. À ces héritages s'associe un changement politique et social qui touche une bonne partie de la planète et qui se manifeste par la dissémination de la violence comme moyen de résolution des conflits. L'affaiblissement de la capacité des États à contrôler les acteurs violents¹⁶, et surtout l'émergence d'une « culture de l'utilisation des armes et de la violence pour la résolution des tensions sociales » et des conflits interpersonnels, tels que les évoque João Paulo Borges Coelho, s'inscrivent sans doute dans ce processus de changement généralisé, qui n'épargne pas les sociétés lusophones contemporaines.

Décembre 2003

Camille GOIRAND

Institut d'études politiques, Université de Lille II,
<cgoirand@wanadoo.fr>

16. Voir D. BIGO, « Nouveaux regards... », *op. cit.*
